



Collectif CGT des Agents des SDIS



Montreuil, le mardi 8 octobre 2013

Monsieur,

Pour faire suite à notre entretien du mercredi 2 octobre dans les locaux de la DGSCGC, malgré notre opposition à cette filière, nous vous rappelons les points que nous avons particulièrement porté à votre attention :

- L'application de cette filière peut en fonction de la pyramide des âges, casser pour longtemps les perspectives pour les agents les moins gradés.
- Le risque de reçus- collés chez les lauréats du concours SPP 1^{ère} classe si les SDIS privilégient le recrutement de SPP 2^{ème} classe.
- La double peine des agents nommés au grade de caporal-chef, perte de fonction et perte d'agent, sans certitude d'être nommés sergents ce qui est pourtant vous nous l'avez confirmé, l'esprit de cette filière
- La non-reconnaissance des agents exerçant au sein des CTA CODIS, avec des primes de responsabilités qui ne sont pas en rapport avec les missions qui leur sont confiées (opérateurs, chefs opérateurs, adjoints chefs de salle)
- La difficulté pour les adjudants pour passer en catégorie B (niveau des épreuves, non reconnaissance des acquis,...), et le cas particulier des adjudants qui occupent des emplois d'officiers (quel avenir pour eux ?, quelle prise en compte pour la VAE ?)

Veillez recevoir monsieur, nos salutations respectueuses

Pour le collectif CGT des agents des SDIS
L'animateur
Sébastien Delavoux

Fédération CGT des services publics Collectif des SDIS

Case 547 263 rue de Paris 93515 Montreuil Cedex

Contact : Internet : WWW.CGTdesSDIS.com Mail : Bureau.national@CGTdesSDIS.com Fax 01 48 51 98 20